



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

## Faits saillants

### Séance extraordinaire du conseil des commissaires

### 4 octobre 2022

Le conseil des commissaires a adopté la résolution suivante :

Bail  
Ecole primaire Laurentia

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-220525-MR-0112 autorisant la conclusion d'un bail de cinq (5) ans et trois (3) mois avec l'entreprise n° 9405-5787 Québec inc.;

**CC-221004-MR-0015**

ATTENDU la nécessité d'apporter une modification au bail pour tenir compte des exigences formulées par la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE d'autres conditions et modalités ont été négociées et doivent être incluses au bail conformément au document n° CC-SWLSB-2022/10/04-MR-001;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la modification au bail conclu avec l'entreprise 9405-5787 Québec inc.;

QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document nécessaire à la modification du bail pour y intégrer les conditions et modalités présentées au document n° CC-SWLSB-2022/10/04-MR-001;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à gérer le bail, notamment, mais non exclusivement, par la transmission de tout avis ou de toute demande de prolongation pouvant être nécessaire dans le cadre dudit bail.

**Adoptée à l'unanimité**

